



REGLEMENT DE LA 3^{ème} NUIT DES GROS MOLLETS

Article 1 - Généralités

L'association « VELO PASSION HEIMSBRUNN » organise le samedi 5 juin 2010 la troisième randonnée nocturne VTT « Nuit des Gros Mollets » qui se déroulera de nuit conformément aux dispositions du présent règlement.

Article 2 - Description

La randonnée nocturne VTT consiste à parcourir la plus grande distance possible, en relais de 2 coureurs, sur une boucle de 9 km. La fréquence des relais reste au choix des coureurs.

Article 3 - Epreuve

Epreuve de VTT semi-nocturne sur un circuit entièrement balisé.
Durée totale de la course : 4 heures Dénivelé total de la boucle env 150 m
Départ : samedi 5 juin 2010 à 20h Arrivée : dimanche 7 juin à 0h

Article 4 - Organisation

Organisateur de la Rando: Association « VELO PASSION HEIMSBRUNN »
L'organisation se donne le droit d'annuler l'épreuve en cas de mauvaises conditions météorologiques. L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. La course est limitée à 120 équipes.

Article 5 - Parcours

La Rando semi-nocturne VTT se déroule en milieu naturel entre Heimsbrunn et Galfingue (Lindenholtz, Igelsbach, Rotherstrisch).

Article 6 - Equipes et concurrents

Chaque équipe est composée de deux coureurs. L'inscription se fait auprès de l'association « VELO PASSION HEIMSBRUNN ». Un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT, datant de moins de 3 mois ou la présentation d'une licence sportive est obligatoire. L'âge minimum pour participer est de 15 ans. Les mineurs doivent fournir une décharge de responsabilité signée par les parents. L'abandon d'un coureur suite à un incident n'exclut pas l'équipe mais pour toute irrégularité avérée l'équipe concernée sera pénalisée ou disqualifiée.

Article 7 - Matériel

Liste du matériel à prévoir par équipe :
- VTT
- 2 casques VTT et de préférence 2 gilets fluorescents homologués NF
- éclairage VTT obligatoire (de préférence 5 watts) et lampe frontale fortement conseillée
Matériel fourni par l'organisation : plaque de cadre et bracelet électronique.
Le parking VTT sera gardé.

Article 8 - Assurance

Les concurrents doivent être en possession d'une responsabilité civile et individuelle d'accident, garantissant les risques inhérents à leur participation à la Rando nocturne VTT. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel (casse), de vol ou de défaillance physique de l'un des participants.

Article 9 - Principe du déroulement de l'épreuve

Le départ officiel aura lieu au Complexe Sportif de Heimsbrunn à 20h précises.
Le type de départ sera du « style 24h du Mans », les pilotes courent vers leurs VTT tenus par le relayeur.

L'équipe déclarée vainqueur sera celle qui aura parcouru le plus grand nombre de tours à la fin des 4 heures de course. Le tour entamé à la fin des 4 heures devra être obligatoirement terminé et départagera les concurrents ayant parcouru le même nombre de tours. Un départ « neutralisé » aura lieu à 19h30 avec un tour du village d'Heimsbrunn. Le retrait des dossards et la vérification du matériel se font le samedi 5 juin 2010 de 17h à 19h15. Les consignes seront données à 19h45.

Article 10 - Classement

Les arrivées seront établies en fonction d'un classement scratch. Les premiers seront récompensés (coupe et récompenses diverses) suivant les résultats fournis par le chronométrage électronique (bracelet) après validation par les commissaires de la FSGT.

Article 11 - Sécurité et secours

En cas d'accident d'un concurrent, le coureur suivant doit donner l'alerte au point de contrôle le plus proche. Dans le cas d'un problème sérieux sur un point précis, l'organisation se réserve le droit de modifier partiellement le parcours.

La direction de course pourra interrompre l'épreuve en cas d'intervention des services de secours. Dans ce cas, les concurrents seraient pointés au PC de course et les écarts seraient pris en compte à la fin de l'épreuve.

Article 12 - Inscription

Les équipes qui désirent participer à la « 3^{ème} Nuit des Gros Mollets » doivent renvoyer aux organisateurs le bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du chèque d'inscription et d'un certificat médical datant de moins de 3 mois (ou présenter une photocopie de leur licence). Les frais d'inscription sont de 8€ pour tous les coureurs licenciés ou non (tarif préférentiel en préinscription de 6€ avant le 1^{er} juin 2010). Ils donnent droit gratuitement au ravitaillement durant toute l'épreuve (boissons, barres céréales...).

En option, une photo numérique de chaque participant, prise lors de la Nuit des Gros Mollets par un photographe, est proposée moyennant 2€. Elle sera envoyée par mail dans les jours suivants l'épreuve sous réserve d'avoir communiqué une adresse mail valide et lisible.

Par le fait d'apposer leurs signatures sur le bulletin d'inscription, les concurrents se soumettent aux dispositions du présent règlement.

Article 13 - Annulation / Remboursement

Les droits d'engagement seront retournés :

- aux candidats non acceptés
- en cas d'annulation de la course

Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Article 14 - Contact et informations

Jean-Luc BRINGEL tél : 03 89 81 94 51 - 06 73 71 39 17
Bernard JOURDAIN tél : 03 89 81 81 19 - 06 77 62 25 20
www.velopassionheimsbrunn.fr